

Rénovation de l'école de Corban

M. Luc Chalverat, conseiller général

"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous apprenons avec étonnement la décision prise par l'assemblée communale de Corban d'un crédit de 1'700'000 francs pour la rénovation de l'école du village. Nous ne remettons pas l'objet en cause mais bien la procédure!

Comment cela se peut-il : ne serait-ce pas été plus démocratique et plus populaire que de voter cela après le vote sur la fusion ?

Est-ce un signal positif pour les électeurs de notre commune avant de se prononcer sur la fusion avec Corban et vu les engagements financiers déjà engagés pour la halle de Montsevelier ? Permettez-moi d'en douter !

Questions :

Pourquoi le Conseil général n'en n'a jamais entendu parler ?

Le Conseil communal de Val Terbi et le comité de fusion peuvent-ils nous informer comment va être financé cette rénovation et quelle est sa position ?

Je vous remercie de vos réponses".

Réponse du Conseil communal par M. Marcel Chételat, conseiller communal

Val Terbi en son temps avait eu le sentiment que Montsevelier a imposé une nouvelle halle de gymnastique et que ce phénomène se répète avec Corban. Indépendamment de la fusion, ce projet aurait vu le jour et il en va de même pour Corban. Les communes de Montsevelier et Corban ont annoncé ces investissements lors du processus de fusion. La rénovation de l'école de la Commune de Corban était devisée à 3 voire 4 millions Le coût étant trop onéreux, le projet a été revu et l'investissement sera de 1,6 à 1,7 millions. En totale transparence, cette problématique a été discutée lors d'une séance "CoVal" en présence du délégué au Service des Communes.

Il s'agit de travaux de réfection et d'assainissement du bâtiment, entre autre le chauffage qui n'est plus aux normes. Seuls des travaux indispensables seront réalisés et admis au subventionnement.

La subvention cantonale s'élève à 644'000 francs, soit 42,8 %. Après fusion, ce taux sera certainement inférieur. La commune de Corban investira environ 200'000 francs. La contribution de fusion 300'000 francs diminuera la dette, de sorte que nos finances resteront stables sans devoir augmenter la quotité. Des aides du Patenschaft et d'autres institutions sont attendues. En conclusion, il s'agit de la meilleure solution qui a été étudiée et validée avec tous les partenaires concernés.

L'installation d'un ascenseur devisé à 95'000 francs est en pourparlers suite à une intervention d'un citoyen lors de l'assemblée communale de Corban. Le Conseil communal de Corban étudiera les variantes possibles d'un ascenseur ou d'une rampe.

Monsieur Luc Chalverat est satisfait.